

Raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de gazoduc TQM par Énergir

Première partie – Audiences publiques du BAPE

Présentation d'Énergir



Distribution de gaz naturel au Québec

- Distribution de 97 % de tout le gaz naturel au Québec
- Distribution de gaz naturel renouvelable dans notre réseau
- Services publics réglementés par la Régie de l'énergie
- Traverse plus de 340 municipalités



Énergéticien de référence

- Nos autres énergies :
 - Éolien
 - Solaire
 - Hydroélectrique
 - Réseau de chaleur
 - Gaz naturel liquéfié et comprimé

Cap sur 2030 : notre vision pour la décarbonation de l'énergie distribuée et la croissance durable

Accroître nos efforts en efficacité énergétique

Développer une complémentarité forte entre les réseaux gaziers et électriques



Accélérer l'injection de gaz naturel renouvelable

Énergir s'active pour favoriser le développement du gaz naturel renouvelable au Québec afin d'atteindre 10 % dans le réseau gazier à l'horizon de 2030.

Se diversifier dans de nouveaux vecteurs de croissance durable

La bonne énergie, à la bonne place, au bon moment, au meilleur coût.



Le gaz naturel renouvelable (GNR)



Le GNR en quelques mots



Issu de la biométhanisation de matière organique ou de sites d'enfouissement et donc **100 % renouvelable**. En **remplacement d'une énergie fossile**, il **permet de réduire les émissions de GES**.



Un gaz **interchangeable** avec le gaz naturel traditionnel : il circule dans les mêmes conduits, utilise les **mêmes équipements** et est destiné aux **mêmes usages**.

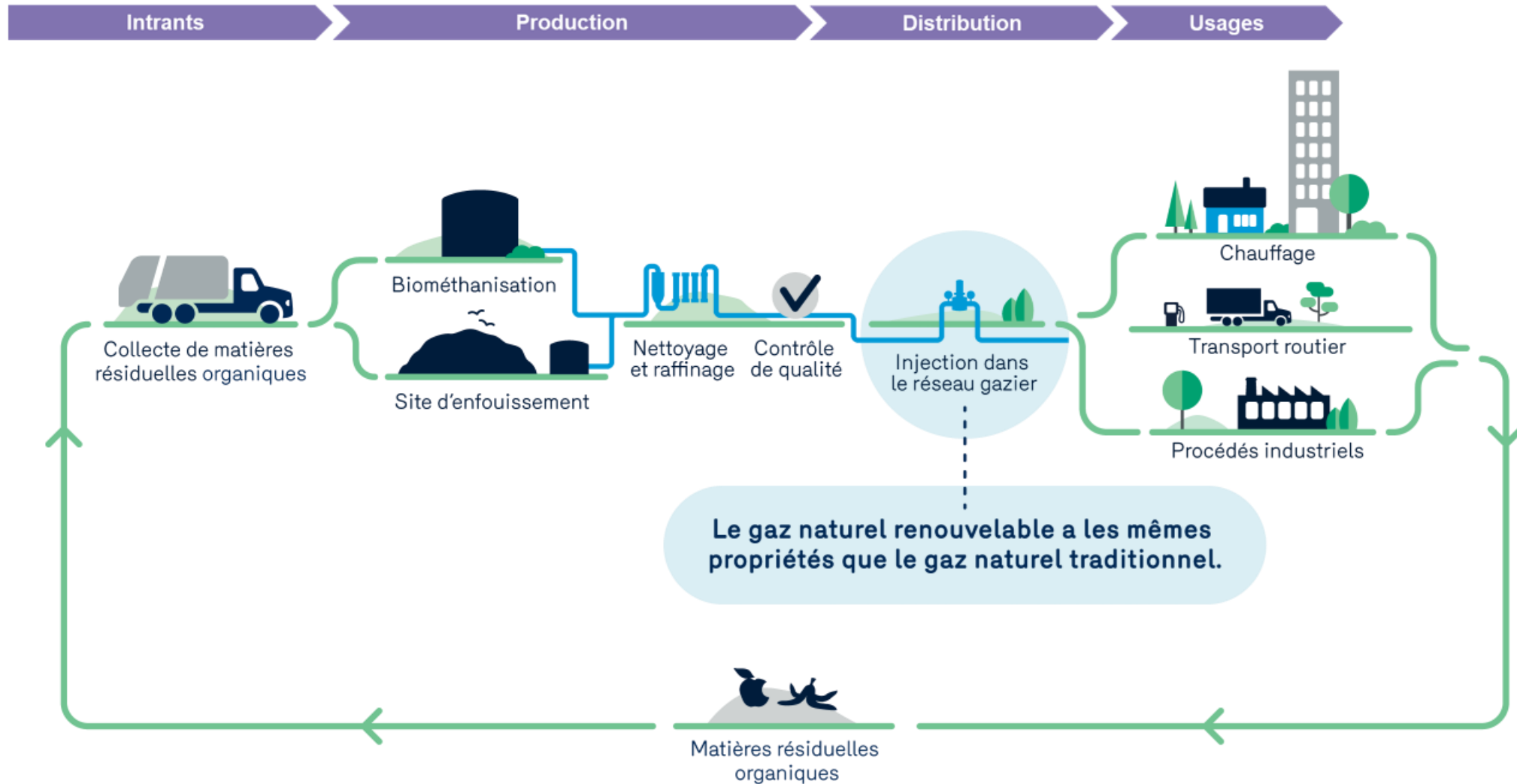


Une énergie qui donne une seconde vie aux matières organiques, contribuant à une **économie circulaire** et pouvant être **produite localement**.

Les mêmes propriétés que le gaz naturel traditionnel, mais 100 % renouvelable

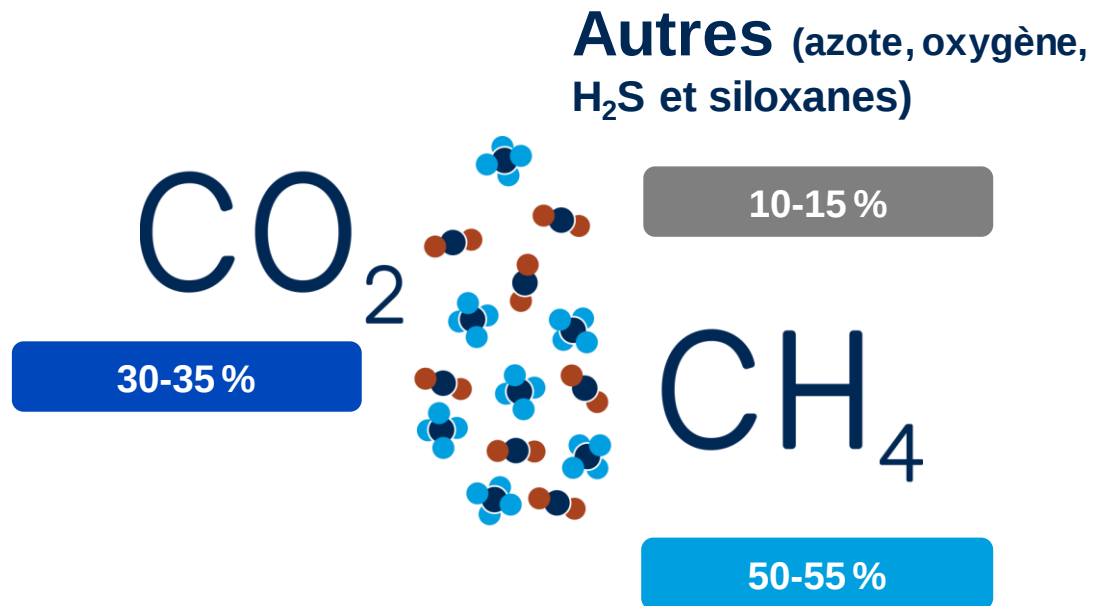
Le GNR : une énergie renouvelable contribuant à la transition énergétique et à l'économie circulaire

Chaîne de valeur simplifiée du GNR

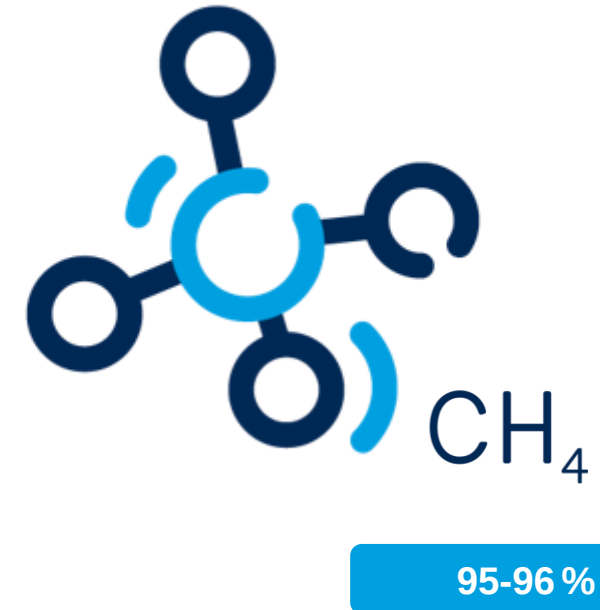


Biogaz versus gaz naturel renouvelable

Biogaz



Gaz naturel renouvelable



La traçabilité contractuelle et l'intégrité de l'achat de GNR

Comme le GNR circule dans le même réseau et qu'il se mélange au gaz naturel traditionnel, on ne peut pas déterminer quel gaz se rend à une installation. Néanmoins, l'injection de GNR est bien réelle et est contrôlée annuellement par un partenaire externe, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Il confirme la traçabilité et l'intégrité des achats de GNR, notamment :

... que le GNR est d'origine organique et renouvelable sans molécule fossile



... que nous avons les stocks suffisants pour répondre aux besoins des clients tout au long de l'année financière



... qu'il a été acheté et revendu une seule fois



... que les molécules disponibles à la vente ont été distribuées dans le réseau gazier d'Énergir dans les 24 derniers mois



Description du projet



Contexte et justification du projet

Réduction des émissions de GES au Québec

- Le **Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur** du gouvernement du Québec exige 10 % de GNR dans le réseau gazier d'ici 2030.
- Autorisation d'agrandissement du LET de WM à Sainte-Sophie (décret n° 1227-2020) conditionnellement à la **valorisation de la totalité des biogaz captés**.

Un projet porteur pour le développement de la filière du GNR au Québec

- Le projet proposé pourrait permettre d'injecter annuellement près de **80M m³ de GNR** dans le réseau d'Énergir.
- Le projet permettrait de contribuer significativement à la **réduction des émissions de GES du Québec jusqu'à 140 000 tonnes annuellement**, l'équivalent de retirer plus de 50 000 voitures de la route.
 - En valorisant 100 % biogaz capté au site de WM et en évitant les émissions de GES des matières organiques résiduelles collectées;
 - En remplaçant du gaz naturel fossile avec du GNR, une énergie de source renouvelable.



Description du projet

- Construction d'un **poste d'injection de GNR et d'une conduite d'environ 10 km** permettant de raccorder le complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM à Sainte -Sophie au réseau gazier existant à Mirabel.
- L'investissement nécessaire à ce projet est évalué à 36 M\$.
- Conduite de 6 pouces en acier à une classe de pression de 7070 kPa;
 - Caractéristiques techniques requises en fonction du volume de GNR prévu à injecter dans le réseau.
- Conduite **installée en emprise de servitude dédiée;**
- Raccordement au réseau de transmission ayant le moins d'impact. (Réseau de TQM).

Autres composantes du projet

- Deux (2) gares de raclage
- Poste de vanne de sectionnement
- Poste de vanne de purge
- Chemin d'accès permanent



Exemple de poste d'injection

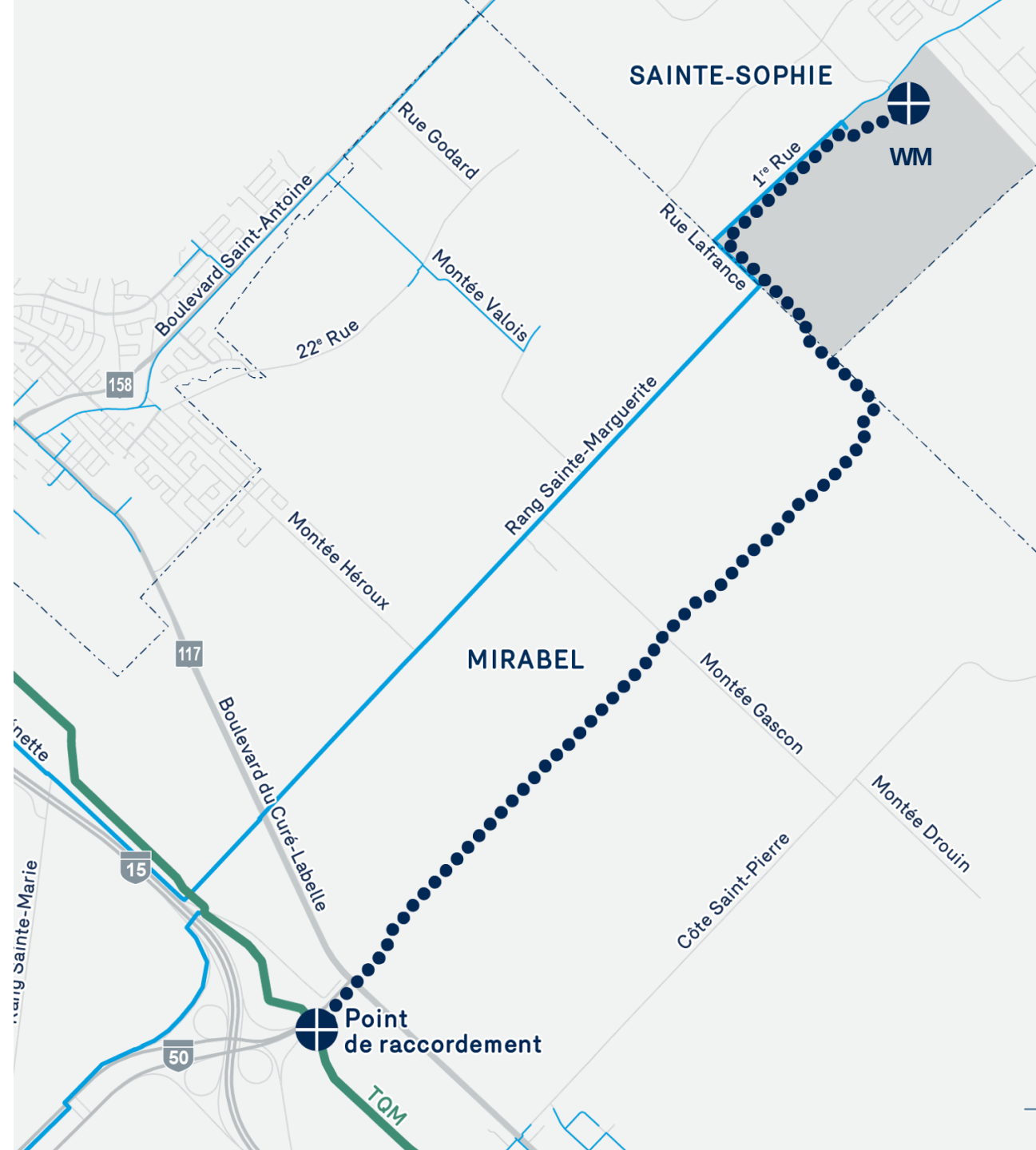


Exemple de poste de vanne

Tracé privilégié

1. Parcourt la **plus grande distance** sur la propriété de WM (3,4 km);
2. Plus de 87 % de son **parcours adjacent à une emprise existante** ou à une **limite cadastrale**;
3. Traverse le **moins de milieux boisés et humides** (1,43 km);
4. Ne franchit **pas d'aires de concentration d'oiseaux**;
5. Ne **traverse aucun peuplement mature** (> 90 ans);
6. Est le **moins présent dans les milieux terrestres d'intérêt** métropolitain (5,14 km);
7. Traverse le **moins de peuplements d'érables** ayant un potentiel acéricole (0,39 km);
8. Parcourt la **plus courte distance dans des sols de classes 2 et 3** (5,54 km);
9. Le plus **éloigné des secteurs habités**.

Tracé de moindre impact



Étapes d'installation et de construction d'une conduite de gaz naturel à haute pression :

- Déboisement (si requis)
- Préparation des aires de travail et chemin d'accès
- Réception de la tuyauterie
- Excavation
- Soudure de la conduite
- Mise en place de la conduite et remblais
- Test hydrostatique
- Mise en service du réseau
- Remise en état des lieux



Échéancier du projet

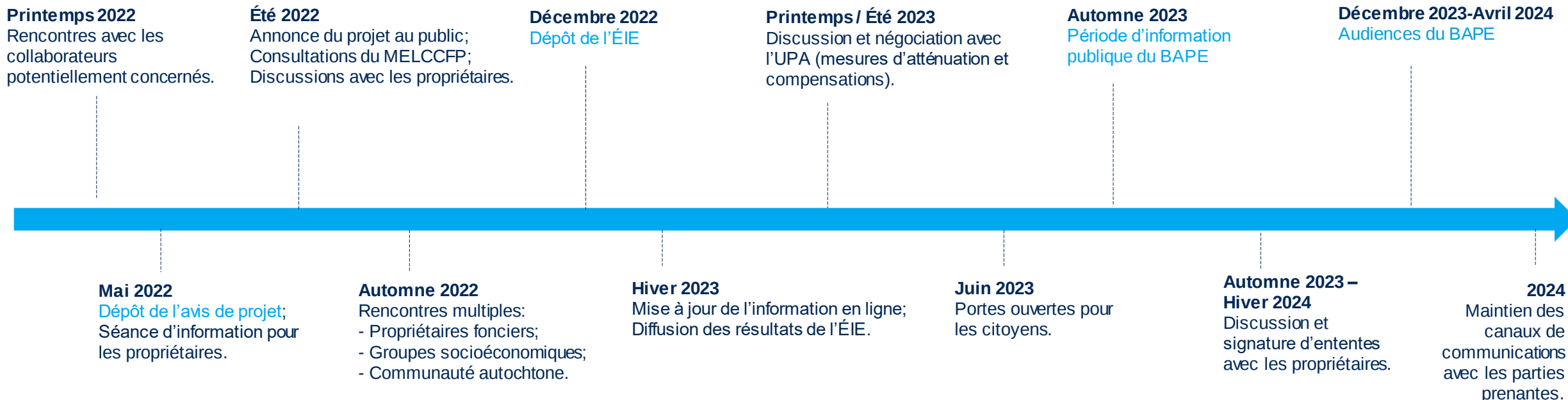
Jalons	Date approximative
Signature de l'entente entre WM et Énergir	Hiver 2022
Dépôt de l'avis de projet au MELCC déclenchant la PÉEIE	Mai 2022
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)	Décembre 2022
Signature d'ententes avec les propriétaires	En cours
Période d'information publique du BAPE Séance d'information publique du BAPE Audiences du BAPE	18 septembre au 18 octobre 2023 3 octobre 2023 4 décembre 2023 au 4 avril 2024
Approbation de la Régie de l'énergie	Printemps 2024
Obtention des permis	Printemps 2024
Mobilisation prévue pour la construction	Été 2024
Mise en service de la conduite	Décembre 2024



Démarche d'information et de consultation de la communauté



Démarche d'information et de consultation de la communauté



Objectif : Rendre accessible l'information sur le projet et comprendre les préoccupations soulevées par le milieu pour les considérer tout au long du projet.

Résultats de l'étude d'impact sur l'environnement



Enjeux et préoccupations

Identifiés en fonction du milieu d'insertion, des préoccupations soulevées lors des consultations du MELCCFP et d'Énergir ainsi que des impacts réels du projet.

Enjeux retenus

1. Maintenir du couvert boisé et des habitats fauniques et floristiques (quantité et qualité)
2. Maintenir et préserver la quantité et la qualité des ressources en eau (surface et souterraine) et des habitats aquatiques
3. Maintenir l'intégrité des fonctions écologiques et la conservation des milieux humides
4. Maintenir la qualité de l'air et lutte contre les changements climatiques
5. Maintenir la biodiversité
6. Maintenir la pérennité du territoire et des activités agricoles
7. Maintenir la qualité de vie, de la santé et de la sécurité

Identifier les mesures d'optimisation, d'atténuation et de compensation permettant de minimiser les impacts du projet sur l'environnement.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Enjeu/préoccupation	Impact	Mitigation des enjeux
Maintien du couvert boisé et des habitats fauniques et floristiques	●	• Effort d'évitement des zones boisées. • Application de mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation permettant le maintien des populations d'espèces fauniques et floristiques du secteur et du couvert boisé dans la région. • Engagement à reboiser les aires de travail temporaires et supplémentaires actuellement boisées et à compenser les pertes générées par la présence de l'emprise permanente (soit 2,42 ha). • Projets de reboisement réalisés prioritairement à Mirabel et Sainte-Sophie.
Préservation des ressources en eau et des habitats aquatiques	●	• Impacts anticipés principalement lors de la construction et, dans une moindre mesure, lors d'activités d'entretien sporadiques. • Vulnérabilité faible des cours d'eau franchis. • Pas d'habitats sensibles aux points de franchissement. • Activités de franchissement de cours d'eau limitées et mises en place de mesures d'atténuation. • Assèchement temporaire de la zone de travail; • Restauration du profil d'origine; • Etc. • Programme de suivi des puits et mise en place de mesures correctives, le cas échéant.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Enjeu/préoccupation	Impact	Mitigation des enjeux
Maintien des milieux humides	●	• Effort d'évitement des milieux humides lors de la sélection du tracé, de la délimitation de l'emprise, des aires de travail et le positionnement des infrastructures hors sol. • Perte de 1 938 m² de milieux humides attendue pour aménager la gare de raclage et le chemin d'accès permanent. • Compensation selon le cadre réglementaire du MELCCFP. • Impacts majoritairement temporaires et préservation des fonctions écologiques des milieux, à l'exception du couvert boisé des milieux humides dans l'emprise (0,16 ha). • Suivi de la reprise de végétation dans les milieux humides pour s'assurer de leur remise en état.
Maintien de la qualité de l'air et lutte contre les changements climatiques	●	• Émission de GES attendue lors de la construction, et dans une moindre mesure, lors d'activités d'exploitation sporadiques. • Contribution positive à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques, grâce à la valorisation des biogaz et au remplacement de gaz naturel traditionnel par du GNR. • À terme, potentiel de réduction annuelle de 80M m³ de gaz naturel traditionnel par du GNR, l'équivalent de réduire jusqu'à 140 000 tonnes éq.CO₂ annuellement.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Enjeu/préoccupation	Impact	Mitigation des enjeux
Maintien de la biodiversité	●	• Efforts d'évitement des espèces floristiques menacées et vulnérables identifiées dans le secteur. • Impacts temporaires et permanents ne devraient pas influencer la biodiversité locale et régionale, et les populations floristiques et fauniques présentes devraient se maintenir. • Optimisation du tracé pour réduire les empiétements en milieu naturel et ainsi réduire les sources d'impacts potentiels sur la biodiversité. • Perte anticipée d'habitat boisé dans l'emprise et de milieux humides. Perte marginale en termes de superficie et compensation par divers mécanismes. • Reboisement des superficies perdues; • Compensation conformément à la réglementation en vigueur.
Maintien de la pérennité du territoire et des activités agricoles	●	• Pérennité du territoire et des activités agricoles. Maintien de la vocation agricole et poursuite des activités après les travaux. • Rencontre avec tous les propriétaires concernés afin de discuter des impacts potentiels du projet, notamment sur le drainage des terres. • Mise en place d'un programme de suivi des rendements des cultures. • Mécanismes de compensation monétaire pour l'acquisition de servitude, les dérangements causés lors de la construction et les pertes potentielles de rendement. • Cahier des mesures générales d'atténuation des impacts discuté avec l'UPA.



Impact positif



Impact négligeable



Impact négatif mineur



Impact négatif important

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Enjeu/préoccupation	Impact	Mitigation des enjeux
Maintien de la qualité de vie, de la santé et de la sécurité		• Tracé le plus distant des résidences du secteur afin de réduire les nuisances. • Aucun impact négatif sur la qualité de vie des résidents une fois les travaux de construction terminés. • Atténuation des impacts du chantier par la mise en place de mesures et de programmes de suivi : • Suivi des puits; • Suivi des rendements agricoles; • Mise en place d'un système de communication et d'information des résidents lors de la construction; • Mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes; • Agent de liaison attitré au dossier des propriétaires.

Merci!



Questions ou commentaires

communications@energir.com

1 888 834-1985